



## DELIBERATION n° 17 – 2018

En date du 10 Avril 2018

Portant sur l'approbation du compte administratif « annexe »  
2017

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 10 Avril 2018 à 20H00 selon convocation en date du 04 Avril 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, M. Sébastien PEAUDECERF étant désigné secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoint.

Mmes DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, TOUCAS Hélène, SANCHEZ Marie Hélène, BASSALER Virginie, Conseillères Municipales

M. VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, MORELON Alain, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, PAGE Stéphane, SIMON Patrick, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

THIBAUD-GUILLON Claude pouvoir à PAGE Stéphane

GAILLARD André pouvoir à SIMON Patrick

**Absents excusés :**

LACORRE Séverine, VERGER Manuel

Nombre de membres en exercice		23
Nombre de membres présents		19
Nombre de suffrages exprimés		21
Votes pour		21
Vote contre		0
Abstentions		0

### COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2017

M. Jean-Luc Garcia, Adjoint au Maire, présente le Compte Administratif de l'exercice 2017, le Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du Compte Administratif Annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (DF)	Recettes ou Excédent (RF)	Dépenses ou déficit (DI)	Recettes ou Excédent (RI)	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats antérieurs reportés						
Opérations de l'exercice	9 941.60	22 283.30	0.00	19 930.00	9 941.60	42 213.30
<b>Totaux</b>	<b>9 941.60</b>	<b>22 283.30</b>	<b>0.00</b>	<b>19 930.00</b>	<b>9 941.60</b>	<b>42 213.30</b>
Restes à Réaliser en section d'investissement			0.00	0.00		
<b>Totaux Cumulés</b>	<b>9 941.60</b>	<b>22 283.30</b>	<b>0.00</b>	<b>19 930.00</b>	<b>9 941.60</b>	<b>42 213.30</b>
<b>Résultat</b>		<b>12 341.70</b>		<b>19 930.00</b>		<b>32 271.70</b>
Excédent +						
Déficit -						

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :**

1. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser
2. Voter, arrêter et approuver le Compte Administratif Annexe 2017 du budget principal.

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 10 Avril 2018

**Pour le Maire le 1<sup>er</sup> adjoint,**



**Philippe Henry**

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le .....

Transmis en préfecture le ..... 17 Avril 2018